

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

19 octobre 2015 – n°

VIREMENTS ET INSCRIPTIONS DE CREDITS

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser les virements et inscriptions de crédits ci-après :

BUDGET PRINCIPAL

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections		Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	
<u>Ordre</u> Article 1021 : Dotations	955 000,00	<u>Ordre</u> Article 021 : Virement section fonctionnement	497 360,00
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales		Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	
<u>Ordre</u> Article 2128 : Autres agencements et aménagements de terrain	323,00	<u>Ordre</u> Article 2031 : Frais d'études	13 625,00
Article 2135 : Installations générales	11 325,00	Article 2033 : Frais d'insertions	5 599,00
Article 2151 : Réseaux de voirie	1 388,00		
Article 2152 : Installations de voirie	5 000,00		
Article 2182 : Matériel de transport	1 188,00		
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves		Chapitre 26 : Participations et créances rattachées à des participations	
Article 10223 : Taxes locales d'équipement	-170 640,00	Article 266 : Autres formes de participation	276 905,59
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles			
Article 2111 : Terrains nus	-22 000,00		
Article 2138 : Autres constructions	-265 000,00		
Chapitre 26 : Participations et créances rattachées à des participations			
Article 261 : Titres de participation	276 905,59		
TOTAL	793 489,59		793 489,59

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement		Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	
<u>Ordre</u> Article 023 : Virement section investissement	497 360,00	<u>Ordre</u> Article 773 : Mandats annulés	955 000,00
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante		Chapitre 73 : Impôts et taxes	
Article 6541 : Créances admises en non valeur	-8 600,00	Article 73111 : Taxes foncières et d'habitation	51 705,00
Article 6542 : Créances éteintes	-3 900,00		
Article 6558 : Autres contributions obligatoires	12 454,00		
Article 657364 : Etablissements et services rattachés à caractère industriel et commercial	312 173,00		
Chapitre 66 : Charges financières		Chapitre 74 : Dotations et participations	
Article 66111 : Intérêts réglés à l'échéance	-568 882,00	Article 74835 : Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	103 082,00
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles		Chapitre 78 : Reprises sur amortissements et provisions	
Article 673 : Titres annulés	955 000,00	Article 7815 : Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	955 000,00
Article 67441 : Subventions aux budgets annexes	300 300,00		
Chapitre 68 : Dotations aux amortissements et provisions			
Article 6865 : Dotations aux provisions pour risques et charges financiers	568 882,00		
TOTAL	2 064 787,00		2 064 787,00

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

BUDGET EAU

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales		Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	
<u>Ordre</u> Article 21531 : Réseaux d'adduction d'eau	3 448,00	<u>Ordre</u> Article 2033 : Frais d'insertions	3 448,00
TOTAL	3 448,00		3 448,00

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 66 : Charges financières			
Article 66111 : Intérêts réglés à l'échéance	-9 540,00		
Chapitre 68 : Dotations aux amortissements et provisions			
Article 6865 : Dotations aux provisions pour risques et charges financiers	9 540,00		
TOTAL	0,00		0,00

BUDGET ASSAINISSEMENT

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales		Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	
<u>Ordre</u> Article 21532 : Réseau d'assainissement	596,00	<u>Ordre</u> Article 2033 : Frais d'insertions	596,00
TOTAL	596,00		596,00

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 011 : Charges à caractère général		Chapitre 70 : Ventes de produits fabriqués, prestations des services, marchandises	
Article 6152 : Entretien et réparations	11 130,00	Article 7063 : Contributions des communes (eau pluviale)	12 454,00
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante			
Article 6541 : Créances admises en non valeur	1 324,00		
Chapitre 66 : Charges financières			
Article 66111 : Intérêts réglés à l'échéance	-33 778,00		
Chapitre 68 : Dotations aux amortissements et provisions			
Article 6865 : Dotations aux provisions pour risques et charges financiers	33 778,00		
TOTAL	12 454,00		12 454,00

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

BUDGET BATIMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées Article 1675 : Dettes afférentes aux P.P.P.	-35 022,00	Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement <u>Ordre</u> Article 021 : Virement section fonctionnement	169 156,00
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles Article 2135 : Installations générales	205 662,00	Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections <u>Ordre</u> Article 28188 : Amortissement autres immobilisations corporelles	1 484,00
TOTAL	170 640,00		170 640,00

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 011 : Charges à caractère général Article 63512 : Taxes foncières	141 533,00	Chapitre 74 : Subventions d'exploitation Article 74 : Subventions d'exploitation	312 173,00
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement <u>Ordre</u> Article 023 : Virement section investissement	169 156,00	Chapitre 78 : Reprises sur amortissements et provisions Article 7865 : Reprises sur provisions pour risques et charges financiers	-7 854,11
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections <u>Ordre</u> Article 6811 : Dotations aux amortissements	1 484,00		
Chapitre 66 : Charges financières Article 66111 : Intérêts réglés à l'échéance	-7 854,11		
TOTAL	304 318,89		304 318,89

BUDGET OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales <u>Ordre</u> Article 2135 : Installations générales	651 117,00	Chapitre 041 : Opérations patrimoniales <u>Ordre</u> Article 2031 : Frais d'études	651 117,00
TOTAL	651 117,00		651 117,00

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

BUDGET LOCATIONS COMMERCIALES

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles Article 2138 : Autres constructions	1 250 000,00	Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement <u>Ordre</u> Article 021 : Virement section fonctionnement	287 000,00
		Chapitre 21 : Immobilisations corporelles Article 2138 : Autres constructions	963 000,00
TOTAL	1 250 000,00		1 250 000,00

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement <u>Ordre</u> Article 023 : Virement section investissement	287 000,00	Chapitre 74 : Dotations et participations Article 74741 : Participations communes membres du GFP	300 300,00
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante Article 6542 : Créances éteintes	13 300,00	Chapitre 78 : Reprises sur amortissements et provisions Article 7865 : Reprises sur provisions pour risques et charges financiers	7 854,11
Chapitre 66 : Charges financières Article 66111 : Intérêts réglés à l'échéance	7 854,11		
TOTAL	308 154,11		308 154,11

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE les virements et inscriptions de crédits tels que définis ci-dessus.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT (1)

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	38 408 359,37	36 468 229,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		1 940 130,37
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		38 408 359,37	38 408 359,37

INVESTISSEMENT (1)

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	7 072 417,08	8 430 999,91
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	4 170 258,18	976 489,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		1 835 186,35
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		11 242 675,26	11 242 675,26

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	49 651 034,63	49 651 034,63
----------------------------	---------------	---------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

Budget Principal consolidé

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Budget primitif 19/12/2014	Décision modificative n°1 20/03/2015	Décision modificative n°2 17/04/2015	Décision modificative n°3 18/09/2015	Décision modificative n°4 19/10/2015	TOTAL (=BP + DM)
011	Charges à caractère général	9 075 118,00					9 075 118,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	14 500 000,00	1 654 130,37	45 869,63			16 200 000,00
014	Atténuations de produits	95 000,00					95 000,00
65	Autres charges de gestion courante	5 429 100,00	-115 000,00	237 634,00		312 127,00	5 863 861,00
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus						
Total des dépenses de gestion courante		29 099 218,00	1 539 130,37	283 503,63		312 127,00	31 233 979,00
66	Charges financières	1 585 000,00	300 000,00	150 234,00		-568 882,00	1 466 352,00
67	Charges exceptionnelles	1 262 850,00	-639 000,00			1 255 300,00	1 879 150,00
68	Dotations aux provisions (4)	13 000,00	860 000,00			568 882,00	1 441 882,00
022	Dépenses imprévues						
Total des dépenses réelles de fonctionnement		31 960 068,00	2 060 130,37	433 737,63		1 567 427,00	36 021 363,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	673 651,00		30 389,37		497 360,00	1 201 400,37
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	1 167 996,00		17 600,00			1 185 596,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(5)						
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 841 647,00		47 989,37		497 360,00	2 386 996,37
TOTAL		33 801 715,00	2 060 130,37	481 727,00		2 064 787,00	38 408 359,37
+							
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)							=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES							38 408 359,37

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Budget primitif 19/12/2014	Décision modificative n°1 20/03/2015	Décision modificative n°2 17/04/2015	Décision modificative n°3 18/09/2015	Décision modificative n°4 19/10/2015	TOTAL (=BP + DM)
70	Produits des services, du domaine et ventes.	1 380 800,00					1 380 800,00
73	Impôts et taxes	23 203 000,00				51 705,00	23 254 705,00
74	Dotations et participations	8 411 200,00		304 893,00		103 082,00	8 819 175,00
75	Autres produits de gestion courante	161 500,00	120 000,00	25 000,00			306 500,00
013	Atténuations de charges	200 000,00					200 000,00
Total des recettes de gestion courante		33 356 500,00	120 000,00	329 893,00		154 787,00	33 961 180,00
76	Produits financiers	200,00					200,00
77	Produits exceptionnels	88 000,00					88 000,00
78	Reprises sur amortissements et provisions (4)			150 234,00		955 000,00	1 105 234,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		33 444 700,00	120 000,00	480 127,00		1 109 787,00	35 154 614,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	357 015,00		1 600,00		955 000,00	1 313 615,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)						
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		357 015,00		1 600,00		955 000,00	1 313 615,00
TOTAL		33 801 715,00	120 000,00	481 727,00		2 064 787,00	36 468 229,00
+							
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)							=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES							38 408 359,37

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	1 484 632,00
--	---------------------

(1) cf IB - Modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagement (lotissement, ZAC ...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Budget primitif 19/12/2014	Décision modificative n°1 20/03/2015	Décision modificative n°2 17/04/2015	Décision modificative n°3 18/09/2015	Décision modificative n°4 19/10/2015	TOTAL (=BP + DM)
010	Stocks (6)						
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	362 400,00	216 584,72	18 000,00			596 984,72
204	Subventions d'équipement versées						
21	Immobilisations corporelles	2 743 853,00	3 782 640,26	5 635,37	-1 340 329,88	-287 000,00	4 904 798,75
22	Immobilisations reçues en affectation (7)						
23	Immobilisations en cours		393,20				393,20
	Total des opérations d'équipement						
	Total des dépenses d'équipement	3 106 253,00	3 999 618,18	23 635,37	-1 340 329,88	-287 000,00	5 502 176,67
10	Dotations, fonds divers et réserves	20 000,00	170 640,00			-170 640,00	20 000,00
13	Subventions d'investissement	10 000,00		22 754,00			32 754,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 646 000,00			1 432 000,00		4 078 000,00
18	Compte de liaison : affectation ... (8)						
26	Particip., créances rattachées à des particip.					276 905,59	276 905,59
27	Autres immobilisations financières						
020	Dépenses imprévues						
	Total des dépenses financières	2 676 000,00	170 640,00	22 754,00	1 432 000,00	106 265,59	4 407 659,59
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers (9)						
	Total des dépenses réelles d'investissement	5 782 253,00	4 170 258,18	46 389,37	91 670,12	-180 734,41	9 909 836,26
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	357 015,00		1 600,00		955 000,00	1 313 615,00
041	Opérations patrimoniales (5)					19 224,00	19 224,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	357 015,00		1 600,00		974 224,00	1 332 839,00
	TOTAL	6 139 268,00	4 170 258,18	47 989,37	91 670,12	793 489,59	11 242 675,26

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	+
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=
	11 242 675,26

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Budget primitif 19/12/2014	Décision modificative n°1 20/03/2015	Décision modificative n°2 17/04/2015	Décision modificative n°3 18/09/2015	Décision modificative n°4 19/10/2015	TOTAL (=BP + DM)
010	Stocks (6)						
13	Subventions d'investissement	520 000,00	485 849,00				1 005 849,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 000 000,00					2 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)						
204	Subventions d'équipement versées						
21	Immobilisations corporelles						
22	Immobilisations reçues en affectation (7)						
23	Immobilisations en cours		180 000,00		91 670,12		271 670,12
	Total des recettes d'équipement	2 520 000,00	665 849,00		91 670,12		3 277 519,12
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	850 000,00	170 640,00				1 020 640,00
1068	Excédents de fonct. capitalisés (10)		1 358 582,83				1 358 582,83
138	Autres sub. d'invest. non transf.						
165	Dépôts et cautionnements reçus						
18	Compte de liaison : affectation à ... (8)						
26	Particip., créances rattachées à des particip.					276 905,59	276 905,59
27	Autres immobilisations financières	97 621,00					97 621,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	830 000,00	140 000,00				970 000,00
	Total des recettes financières	1 777 621,00	1 669 222,83			276 905,59	3 723 749,42
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)						
	Total des recettes réelles d'investissement	4 297 621,00	2 335 071,83		91 670,12	276 905,59	7 001 268,54
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	673 651,00		30 389,37		497 360,00	1 201 400,37
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	1 167 996,00		17 600,00			1 185 596,00
041	Opérations patrimoniales (5)					19 224,00	19 224,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 841 647,00		47 989,37		516 584,00	2 406 220,37
	TOTAL	6 139 268,00	2 335 071,83	47 989,37	91 670,12	793 489,59	9 407 488,91

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	+
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=
	11 242 675,26

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (II)	1 484 632,00
--	---------------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET							III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES							A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Budget primitif 19/12/2014	Décision modificative n°1 20/03/2015	Décision modificative n°2 17/04/2015	Décision modificative n°3 18/09/2015	Décision modificative n°4 19/10/2015	TOTAL (=BP + DM)
011	Charges à caractère général	9 075 118,00					9 075 118,00
6042	Achats de presta.de services(autre que t	1 359 400,00					1 359 400,00
60611	Eau et assainissement	162 750,00					162 750,00
60612	Energie électricité	963 450,00					963 450,00
60613	Chauffage urbain	1 126 700,00					1 126 700,00
60622	Carburants	145 200,00					145 200,00
60623	Alimentations	63 450,00					63 450,00
60628	Autres fournitures non stockées	7 800,00					7 800,00
60631	Fournitures d'entretien	79 900,00					79 900,00
60632	Fournitures petits équipements	578 463,00					578 463,00
60633	Fournitures de voirie	90 000,00					90 000,00
60636	Vêtements de travail	60 600,00					60 600,00
6064	Fournitures administratives	63 700,00					63 700,00
6065	Livres,disques,cassettes	59 700,00					59 700,00
6068	Autres matières & fournitures	125 800,00					125 800,00
611	Contrats prest services	1 889 750,00					1 889 750,00
6122	Crédit-bail mobilier	80 000,00					80 000,00
6132	Locations immobilières	99 700,00					99 700,00
6135	Locations mobilières	136 750,00					136 750,00
614	Charges locatives	8 720,00					8 720,00
61521	Entretien terrains	193 000,00					193 000,00
61522	Entretien bâtiments	37 300,00					37 300,00
61523	Voies et réseaux	191 200,00					191 200,00
61551	Matériel roulant	94 500,00					94 500,00
61558	Autres biens mobiliers	45 300,00					45 300,00
6156	Maintenance	196 440,00					196 440,00
616	Primes d'assurances	224 110,00					224 110,00
617	Etudes et recherches	5 000,00					5 000,00
6182	Documentation	28 405,00					28 405,00
6184	Versements organismes formation	60 000,00					60 000,00
6188	Autres frais divers	9 550,00					9 550,00
62 (5)							
6225	Indemnité comptable et régisseurs	6 000,00					6 000,00
6226	Honoraires	46 000,00					46 000,00
6227	Frais d'actes et contentieux	111 400,00					111 400,00
6228	Divers	2 600,00					2 600,00
6231	Annonces et insertions	54 800,00					54 800,00
6232	Fêtes et cérémonies	55 000,00					55 000,00
6236	Catalogues et imprimés	70 650,00					70 650,00
6237	Publications	53 500,00					53 500,00
6238	Publicité, publication	61 150,00					61 150,00
6241	Transports de biens	12 600,00					12 600,00
6247	Transports collectifs	21 150,00					21 150,00
6248	Divers	4 000,00					4 000,00
6251	Voyages et déplacements	30 450,00					30 450,00
6257	Réceptions	7 050,00					7 050,00
6261	Frais d'affranchissement	94 000,00					94 000,00
6262	Frais de télécommunications	105 930,00					105 930,00
627	Services bancaires	2 400,00					2 400,00
6281	Concours divers (cotisations...)	44 850,00					44 850,00
6282	Frais de gardiennage	500,00					500,00
6288	Autres services extérieurs	41 050,00					41 050,00
63512	Taxes foncières	50 000,00					50 000,00
63513	Autres impôts locaux	700,00					700,00
6354	Droits enregistrement et de timbre	500,00					500,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	2 200,00					2 200,00
6358	Autres droits	6 000,00					6 000,00
637	Autres impôts,taxes,vers	4 000,00					4 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	14 500 000,00	1 654 130,37	45 869,63			16 200 000,00
6336	Cotisations cnfpt	82 300,00					82 300,00
6338	Autres impôts taxes versem.assimilés/rém	20 500,00					20 500,00
64111	Rémunération principale	7 015 000,00	1 000 000,00				8 015 000,00
64112	Nbi, supplément familial de traitement	133 600,00					133 600,00
64118	Autres indemnités	548 000,00					548 000,00
64131	Rémunérations	2 343 200,00	654 130,37				2 997 330,37
64168	Autres emplois d'insertion	179 700,00					179 700,00
6451	Cotisations à l'urssaf	1 776 300,00					1 776 300,00
6453	Cotisations caisse de retraites	2 007 800,00			45 869,63		2 053 669,63
6454	Cotisations aux assedic	130 700,00					130 700,00
6455	Cot.assurance personnel	205 000,00					205 000,00
6471	Prest.vers.pour cpt fnal	11 400,00					11 400,00
64731	Allocations versées directement	9 000,00					9 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	15 400,00					15 400,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET							III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES							A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Budget primitif 19/12/2014	Décision modificative n°1 20/03/2015	Décision modificative n°2 17/04/2015	Décision modificative n°3 18/09/2015	Décision modificative n°4 19/10/2015	TOTAL (=BP + DM)
6478	Autres charges sociales diverses	22 100,00					22 100,00
014	Atténuations de produits	95 000,00					95 000,00
7391172	Dégrèvement de th sur logements vacants	80 000,00					80 000,00
73942	Reversement sur taxe de versement de tra	15 000,00					15 000,00
65	Autres charges de gestion courante	5 429 100,00	-115 000,00	237 634,00		312 127,00	5 863 861,00
6531	Indemnités des élus	280 000,00					280 000,00
6532	Frais de missions élus	15 000,00					15 000,00
6533	Cot.de retraite des élus	23 000,00					23 000,00
6534	Cotisations de sécurité sociale,part pat	21 000,00					21 000,00
6535	Formation des élus	15 000,00					15 000,00
65372	Cot fonds alloc fin mandat	1 000,00					1 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00				-8 600,00	1 400,00
6542	Créances éteintes	5 000,00				-3 900,00	1 100,00
6553	Service d'incendie	650 000,00					650 000,00
6557	Contribution - politique de l'habitat	18 000,00		25 828,00			43 828,00
6558	Autres contributions obligatoires					12 454,00	12 454,00
657348	Autres communes	13 000,00					13 000,00
657361	Caisse des ecoles	600 000,00		202 000,00			802 000,00
657362	Ccas	1 103 000,00					1 103 000,00
657364	Spic	1 410 000,00	-115 000,00			312 173,00	1 607 173,00
65738	Autres organismes public	396 000,00					396 000,00
6574	Subvention fonctionnement pers.droit pri	833 100,00		9 806,00			842 906,00
657486	Bons ville aides aux familles	36 000,00					36 000,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus						
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES							
(a) = (011+012+014+65+656)		29 099 218,00	1 539 130,37	283 503,63		312 127,00	31 233 979,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. 4 IB - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 12.

III - VOTE DU BUDGET							III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES							A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Budget primitif 19/12/2014	Décision modificative n°1 20/03/2015	Décision modificative n°2 17/04/2015	Décision modificative n°3 18/09/2015	Décision modificative n°4 19/10/2015	TOTAL (=BP + DM)
66	Charges financières (b)	1 585 000,00	300 000,00	150 234,00		-568 882,00	1 466 352,00
6615	Intérêts cpts courants	10 000,00					10 000,00
6616	Intér.banc.et sur opér.financement(escom)	5 000,00					5 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 550 000,00	300 000,00	150 234,00		-568 882,00	1 431 352,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE Calcul du 66112 (5) Montant des ICNE de l'exercice= Montant de l'exercice N-1=	20 000,00					20 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 262 850,00	-639 000,00			1 255 300,00	1 879 150,00
6711	Intérêts moratoires	1 000,00					1 000,00
6713	Secours et dots	3 500,00					3 500,00
6714	Bourses et prix	22 050,00					22 050,00
6718	Autres charges except.sur opérations ges	30 000,00					30 000,00
673	Titres annulés	23 600,00				955 000,00	978 600,00
67441	Subv. budgets annexes	1 178 200,00	-639 000,00			300 300,00	839 500,00
6745	Subventions aux pers. de droit privé	3 500,00					3 500,00
678	Autres charges except.	1 000,00					1 000,00
68	Dotations aux provisions (d) (6)	13 000,00	860 000,00			568 882,00	1 441 882,00
6815	Dot.prov.risq.&charges d'exploitation						
6865	Dot.prov.risques&charges financiers	13 000,00	860 000,00			568 882,00	1 441 882,00
022	Dépenses imprévues (e)						
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		31 960 068,00	2 060 130,37	433 737,63		1 567 427,00	36 021 363,00
023	Virement à la section d'investissement	673 651,00		30 389,37		497 360,00	1 201 400,37
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	1 167 996,00		17 600,00			1 185 596,00
6811	Dot.amort.immobilisations corpor.incorp.	1 079 200,00		17 600,00			1 096 800,00
6862	Dotat. aux amort. charges fin. à répart.	88 796,00					88 796,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 841 647,00		47 989,37		497 360,00	2 386 996,37
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.(10)						
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 841 647,00		47 989,37		497 360,00	2 386 996,37
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		33 801 715,00	2 060 130,37	481 727,00		2 064 787,00	38 408 359,37

RESTES A REALISER N-1 (11)

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES **38 408 359,37**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. 4 IB - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisation").

(9) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET							III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES							A2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Budget primitif 19/12/2014	Décision modificative n°1 20/03/2015	Décision modificative n°2 17/04/2015	Décision modificative n°3 18/09/2015	Décision modificative n°4 19/10/2015	TOTAL (=BP + DM)
013	Atténuations des charges	200 000,00					200 000,00
6419	Remb. sur rémunérations	105 000,00					105 000,00
6459	Remb. sur charges ss	90 000,00					90 000,00
6479	Remboursements autres charges sociales	5 000,00					5 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes ...	1 380 800,00					1 380 800,00
70311	Concession cimetière	35 000,00					35 000,00
70323	Occupation du domaine public	90 000,00					90 000,00
70388	Autres redevances et recettes	156 200,00					156 200,00
7062	Redevances et droits services culturels	73 000,00					73 000,00
7066	Redevances et droits	58 000,00					58 000,00
7067	Redevances et droits serv.péri-scolaires	42 000,00					42 000,00
70688	Autres prestations de services	461 600,00					461 600,00
7078	Autres marchandises	4 000,00					4 000,00
7083	Loc div (autres qu'immeubles)	1 500,00					1 500,00
70846	Au gfp de rattachement	50 000,00					50 000,00
70872	Remboursement frais par budgets annes	211 500,00					211 500,00
70873	Par les ccas	42 000,00					42 000,00
70876	Par le gfp de rattachement	100 000,00					100 000,00
70878	Facturé à d'autres redevables	56 000,00					56 000,00
73	Impôts et taxes	23 203 000,00				51 705,00	23 254 705,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	12 260 000,00				51 705,00	12 311 705,00
7321	Attribution de compensation	7 950 000,00					7 950 000,00
7323	Fngir	674 000,00					674 000,00
7325	Fonds péréq recettes fisc com et interco	200 000,00					200 000,00
7328	Autres reversements de fiscalité	17 000,00					17 000,00
7336	Droits de place	41 000,00					41 000,00
7337	Droits de stationnement	330 000,00					330 000,00
7342	Versement de transport	880 000,00					880 000,00
7351	Taxes sur l'électricité	415 000,00					415 000,00
7363	Impôts sur spectacles	6 000,00					6 000,00
7368	Taxes locale sur la publicité extérieure	180 000,00					180 000,00
7381	Taxes mutations ou tax de publicité fonc	250 000,00					250 000,00
74	Dotations et participations	8 411 200,00		304 893,00		103 082,00	8 819 175,00
7411	Dotation forfaitaire	3 120 000,00		-56 742,00			3 063 258,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	2 166 000,00		405 846,00			2 571 846,00
74126	Dotation de compensation des groupements						
74127	Dotation nationale de prérequalification	394 000,00		-19 211,00			374 789,00
746	Dotation générale de décentralisation	55 000,00					55 000,00
74712	Emplois d'avenir	30 000,00					30 000,00
74718	Participations autres	441 000,00					441 000,00
7472	Régions	25 000,00					25 000,00
7473	Départements	7 000,00					7 000,00
74748	Autres communes	25 000,00					25 000,00
7478	Autres organismes	1 081 000,00		-25 000,00			1 056 000,00
7482	Compensation perte taxe	2 000,00					2 000,00
748313	Dotation compensation de la réforme tp	380 000,00					380 000,00
748314	Dotation unique compensations spéc tp	100 000,00					100 000,00
74833	Etat - compensation au titre de la cet						
74834	Compensation exonération tf	80 000,00					80 000,00
74835	Compensation exonération th	500 000,00				103 082,00	603 082,00
7484	Dotation de recensement	5 000,00					5 000,00
7488	Autres participations	200,00					200,00
75	Autres produits de gestion courante	161 500,00	120 000,00	25 000,00			306 500,00
752	Revenus des immeubles	51 500,00					51 500,00
7551	Excédent budgets annexes	110 000,00	120 000,00				230 000,00
757	Redev versées par les fermiers et conces			25 000,00			25 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES							
(a) = 70+73+74+75+013		33 356 500,00	120 000,00	329 893,00		154 787,00	33 961 180,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Budget primitif 19/12/2014	Décision modificative n°1 20/03/2015	Décision modificative n°2 17/04/2015	Décision modificative n°3 18/09/2015	Décision modificative n°4 19/10/2015	TOTAL (=BP + DM)
76	Produits financiers (b)	200,00					200,00
761	Produits de participations	200,00					200,00
7688	Autres produits financiers						
7621	Intérêts encaissés à l'échéance						
7622	Intérêts - Rattachement des ICNE						
	Calcul du 7622						
	Montant des ICNE de l'exercice=						
	Montant de l'exercice N-1=						
77	Produits exceptionnels (c)	88 000,00					88 000,00
7718	Autres prod. exceptionnels/opération ges						
773	Mandats annulés	10 000,00					10 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	78 000,00					78 000,00
78	Reprises sur provisions (d) (5)			150 234,00		955 000,00	1 105 234,00
7815	Reprises sur provisions pour risques					955 000,00	955 000,00
7865	Reprises sur provisions pour risques et charges financiers			150 234,00			150 234,00
TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d		33 444 700,00	120 000,00	480 127,00		1 109 787,00	35 154 614,00

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6),(7),(8)	357 015,00		1 600,00		955 000,00	1 313 615,00
722	Immobilisations corporelles	250 000,00					250 000,00
773	Mandats annulés					955 000,00	955 000,00
777	Quote-part subvent.inv	107 015,00		1 600,00			108 615,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (9)						
60315	Variation des stocks des terrains à aménager						
7133	Variation des en-cours de production de biens						
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		357 015,00		1 600,00		955 000,00	1 313 615,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et ordres)	33 801 715,00	120 000,00	481 727,00		2 064 787,00	36 468 229,00
---	----------------------	-------------------	-------------------	--	---------------------	----------------------

RESTES A REALISER N-1 (10)	+
R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	+
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	=
	1 940 130,37
	38 408 359,37

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. 4 IB - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires;
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 - DI 040.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 "Produits des cessions d'immobilisations").
(8) L'article 7815 est budgété si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions budgétaires.
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET							III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES							B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Budget primitif 19/12/2014	Décision modificative n°1 20/03/2015	Décision modificative n°2 17/04/2015	Décision modificative n°3 18/09/2015	Décision modificative n°4 19/10/2015	TOTAL (=BP + DM)
010	Stocks						
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	362 400,00	216 584,72	18 000,00			596 984,72
2031	Frais d'étude	115 000,00	190 997,28	18 000,00			323 997,28
2033	Frais insertion	10 000,00					10 000,00
2051	Concessions et droits similaires	237 400,00	25 587,44				262 987,44
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)						
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	2 743 853,00	3 782 640,26	5 635,37	-1 340 329,88	-287 000,00	4 904 798,75
2111	Terrains nus	151 000,00	2 771 576,00		-1 340 329,88	-22 000,00	1 560 246,12
2121	Plantations	15 000,00	6 926,52				21 926,52
2128	Autres agencements	119 000,00	89 731,52				208 731,52
2135	Installations générales	1 091 223,00	275 114,14				1 366 337,14
2138	Autres constructions		265 000,00			-265 000,00	
2151	Réseaux de voirie	760 000,00	174 661,69				934 661,69
2152	Installations de voirie	205 000,00	21 799,61	5 635,37			232 434,98
21538	Autres réseaux		35 548,56				35 548,56
2158	Autres installations, matériel outillage	17 595,00	4 487,54				22 082,54
2161	Oeuvres et objets d'art	20 000,00	19 000,00				39 000,00
2182	Matériel de transport	93 000,00					93 000,00
2183	Matériel bureau & matériel informatique	67 000,00	62 221,26				129 221,26
2184	Mobilier	30 780,00	20 057,03				50 837,03
2188	Autres immobilisations corporelles	174 255,00	36 516,39				210 771,39
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)						
23	Immobilisations en cours (hors opération)		393,20				393,20
2315	Installations, matériel et outillage techniques		393,20				393,20
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corpo						
	Total des opérations						
	Total des dépenses d'équipement	3 106 253,00	3 999 618,18	23 635,37	-1 340 329,88	-287 000,00	5 502 176,67
10	Dotations, fonds divers et réserves	20 000,00	170 640,00			-170 640,00	20 000,00
10223	Taxe locale d'équipement	20 000,00	170 640,00			-170 640,00	20 000,00
13	Subventions d'investissement	10 000,00		22 754,00			32 754,00
1323	Départements	10 000,00					10 000,00
1328	Autres			22 754,00			22 754,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 646 000,00			1 432 000,00		4 078 000,00
1641	Emprunts à taux fixe	2 600 000,00			1 432 000,00		4 032 000,00
16878	Autres organismes	46 000,00					46 000,00
18	Compte de liaison : affectation à						
26	Participations et créances rattachées à des particip.					276 905,59	276 905,59
261	Titres de participation					276 905,59	276 905,59
266	Autres formes de participation						
27	Autres immobilisations financières						
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé						
020	Dépenses imprévues						
	Total des dépenses financières	2 676 000,00	170 640,00	22 754,00	1 432 000,00	106 265,59	4 407 659,59
45...1..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (6)						
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers						
TOTAL DES DEPENSES REELLES		5 782 253,00	4 170 258,18	46 389,37	91 670,12	-180 734,41	9 909 836,26

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. 4 IB - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Budget primitif 19/12/2014	Décision modificative n°1 20/03/2015	Décision modificative n°2 17/04/2015	Décision modificative n°3 18/09/2015	Décision modificative n°4 19/10/2015	TOTAL (=BP + DM)
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	357 015,00		1 600,00		955 000,00	1 313 615,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	107 015,00		1 600,00		955 000,00	1 063 615,00
1021	Dotation					955 000,00	955 000,00
13911	Subvention d'équipement	1 600,00					1 600,00
13932	Amendes de police	105 415,00		1 600,00			107 015,00
	Charges transférées (7)	250 000,00					250 000,00
2128	Autres agencements	5 000,00					5 000,00
2135	Installations générales	243 000,00					243 000,00
2151	Réseaux de voirie	2 000,00					2 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)					19 224,00	19 224,00
2111	Terrains nus						
2128	Autres agencements					323,00	323,00
2135	Installations générales					11 325,00	11 325,00
2138	Autres constructions						
2151	Réseaux de voirie					1 388,00	1 388,00
2152	Installations de voirie					5 000,00	5 000,00
21538	Autres réseaux						
2182	Matériel de transport					1 188,00	1 188,00
2188	Autres immobilisations corporelles						
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		357 015,00		1 600,00		974 224,00	1 332 839,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	6 139 268,00	4 170 258,18	47 989,37	91 670,12	793 489,59	11 242 675,26
---	---------------------	---------------------	------------------	------------------	-------------------	----------------------

	+
RESTES A REALISER N-1 (9)	
	+
D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 242 675,26

- (1) Détailler conformément au plan de comptes utilisé et les chapitres budgétaires correspondants
(2) cf. p.4 - Modalités de vote, III.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.
(6) Les articles de provisions apparaissent si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf chapitre 024 "Produits des cessions d'immobilisations").
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(9) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats);

III - VOTE DU BUDGET							III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES							B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Budget primitif 19/12/2014	Décision modificative n°1 20/03/2015	Décision modificative n°2 17/04/2015	Décision modificative n°3 18/09/2015	Décision modificative n°4 19/10/2015	TOTAL (=BP + DM)
010	Stocks						
13	Subventions d'investissement	520 000,00	485 849,00				1 005 849,00
1321	Etat & établissements nationaux	340 000,00	405 440,00				745 440,00
1323	Départements	30 000,00	30 000,00				60 000,00
1328	Autres		50 409,00				50 409,00
1332	Amendes de police	150 000,00					150 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000 000,00					2 000 000,00
1641	Emprunts en euros	2 000 000,00					2 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)						
204	Subventions d'équipement versées						
21	Immobilisations corporelles						
22	Immobilisations reçues en affectation						
23	Immobilisations en cours		180 000,00		91 670,12		271 670,12
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corpo		180 000,00		91 670,12		271 670,12
Total des recettes d'équipement		2 520 000,00	665 849,00		91 670,12		3 277 519,12
10	Dotations, fonds divers et réserves	850 000,00	1 529 222,83				2 379 222,83
10222	Fctva	700 000,00					700 000,00
10223	Taxe locale d'équipement		170 640,00				170 640,00
10226	Taxe d'aménag et verse pour sous densité	150 000,00					150 000,00
1021	Dotation						
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		1 358 582,83				1 358 582,83
138	Autres subventions d'investiss. non transférables						
165	Dépôts et cautionnements reçus						
18	Compte de liaison : affectation à						
26	Participations et créances rattachées à des particip.					276 905,59	276 905,59
266	Autres formes de participation					276 905,59	276 905,59
27	Autres immobilisations financières	97 621,00					97 621,00
27638	Créances sur collectivités publiques	97 621,00					97 621,00
2764	Créances sur des particuliers						
024	Produits des cessions d'immobilisation	830 000,00	140 000,00				970 000,00
024	Produit des cessions d'immobilisations	830 000,00	140 000,00				970 000,00
Total des recettes financières		1 777 621,00	1 669 222,83			276 905,59	3 723 749,42
45...2...	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (5)						
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers							
TOTAL DES RECETTES REELLES		4 297 621,00	2 335 071,83		91 670,12	276 905,59	7 001 268,54

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement
(2) cf. p.4 - Modalités de vote, IV.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Budget primitif 19/12/2014	Décision modificative n°1 20/03/2015	Décision modificative n°2 17/04/2015	Décision modificative n°3 18/09/2015	Décision modificative n°4 19/10/2015	TOTAL (=BP + DM)
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	673 651,00		30 389,37		497 360,00	1 201 400,37
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (5), (6), (7)</i>	1 167 996,00		17 600,00			1 185 596,00
28031	<i>Amortissements frais études</i>	78 800,00					78 800,00
28032	<i>Amortissements frais recherches</i>	1 600,00					1 600,00
28033	<i>Amortissements frais insertions</i>	3 400,00					3 400,00
2804112	<i>Bâtiments et installations</i>	16 400,00					16 400,00
2804132	<i>Bâtiments et installations</i>	196 900,00					196 900,00
2804133	<i>Projets d'infrastructures d'intérêt natio</i>						
2804182	<i>Bâtiments et installations</i>	33 200,00					33 200,00
280422	<i>Bâtiments et installations</i>	6 700,00					6 700,00
28051	<i>Concessions et droits similaires</i>	37 800,00					37 800,00
28121	<i>Réceptions</i>	64 900,00					64 900,00
28132	<i>Immeubles de rapport</i>	16 000,00					16 000,00
281532	<i>Réseaux d'assainissement</i>	1 100,00					1 100,00
281568	<i>Autre matériel incendie</i>	300,00					300,00
28158	<i>Autres installations, matériel outillage</i>	153 400,00					153 400,00
28181	<i>Installations générales</i>	200,00					200,00
28182	<i>Matériel de transport</i>	109 200,00		17 600,00			126 800,00
28183	<i>Matériel bureau et informatique</i>	154 500,00					154 500,00
28184	<i>Mobilier</i>	39 200,00					39 200,00
28188	<i>Autres</i>	165 600,00					165 600,00
4817	<i>Pénalités de renégociation de la dette</i>	88 796,00					88 796,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 841 647,00		47 989,37		497 360,00	2 386 996,37
041	<i>Opérations patrimoniales (8)</i>					19 224,00	19 224,00
1328	<i>Autres</i>						
16878	<i>Autres organismes</i>						
2031	<i>Frais d'étude</i>					13 625,00	13 625,00
2033	<i>Frais insertion</i>					5 599,00	5 599,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 841 647,00		47 989,37		516 584,00	2 406 220,37
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		6 139 268,00	2 335 071,83	47 989,37	91 670,12	793 489,59	9 407 488,91

RESTES A REALISER N-1 (9)	+
	+
R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	1 835 186,35
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 242 675,26

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. p.4 - Modalités de vote, IV.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf chapitre 024 "Produits des cessions d'immobilisations").

(7) Les articles de provisions apparaissent si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats);

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

19 octobre 2015 – n°

ADMISSION EN NON VALEUR ET CREANCES ETEINTES 2015

VU les états des taxes et produits présentés par le Trésorier Municipal en vue de l'admission en non-valeur et en créances éteintes des sommes indiquées ci-dessous,

CONSIDERANT que le Trésorier Municipal a justifié dans les formes voulues par la réglementation et par les motifs invoqués (insolvabilité des débiteurs, recherches infructueuses, cote inférieure au seuil des poursuites, liquidations judiciaires...) de l'irrecouvrabilité des sommes proposées en non-valeur et en créances éteintes.

Admission en non valeur : 6541-01

Budget Assainissement 2006 Titre -1-1	Sté PELTEX	Cessation d'activité - radiation	1 323.06 €
---	------------	----------------------------------	------------

Admission en créances éteintes : 6542 -01

Budget principal T – 2821 (2012) T – 2723 (2013)	Garage NICO - Taxe locale publicité	Insuffisance d'actif	201.00 €
Budget principal T – 2723 (2013)	JULIENGE / BLEU TURQUOISE Taxe locale publicité	Insuffisance d'actif	13.50 €
Budget principal T – 2695 (2012) T – 2723 (2013) T – 3059 (2014)	LE PHILATORIUM Taxe locale publicité	Insuffisance d'actif	81.00 €
Budget principal T – 137 (2014) T – 310 (2014) T – 426 (2014) T – 764 (2014)	TRANSAC'OR ¼ page de publicité (x4)	Insuffisance d'actif	768.00 €
Budget principal T – 2723 (2013)	Bowling Club Déodatien *Taxe locale publicité	Liquidation judiciaire	52.50 €
Budget des bâtiments industriels et commerciaux 2013 T – 38 – 39 – 40 – 41 -42 – 43 – 44 – 45 – 46 – 47 – 48- 49 – 50 -51 -52 53 – 54 2014 : T -5	Bowling Club Déodatien Loyer	Liquidation judiciaire	43 291.79 €

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

19 octobre 2015 – n°

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

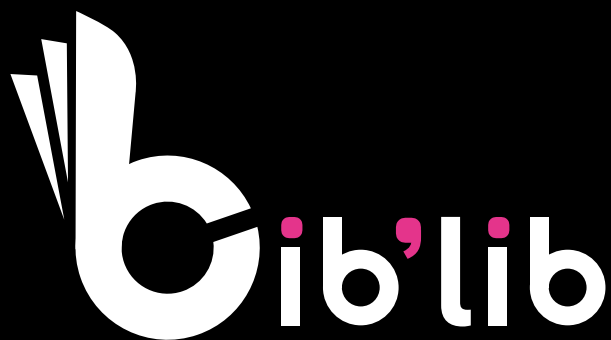
- ADMET en non-valeur la somme suivante :

1 323.06 € sur le budget assainissement,

- ADMET en créances éteintes les sommes suivantes :

1 116.00 € sur le budget principal

43 291.79 € sur le budget industriel et commercial



Bibliothèque pour l'accès Libre
à l'information et aux savoirs

CHARTRE

du droit fondamental
des citoyens
à accéder à l'information
et aux savoirs
par les bibliothèques



Association
des Bibliothécaires
de France

1

Le droit d'accéder librement et sans discrimination à toutes les cultures et à une information plurielle

Les bibliothèques sont des institutions publiques qui garantissent aux citoyens un libre accès aux savoirs et à l'information sur place ou à distance. Elles déploient leurs activités dans le cadre de politiques publiques qui, pour être démocratiquement débattues, doivent être rendues publiques.

Les bibliothèques servent l'ensemble de la population sans considération d'âge, d'apparence physique, d'ethnie, de nation, de race, de religion, d'état de santé, d'identité ou d'orientation sexuelle, de situation de grossesse ou de situation de famille, de handicap, de patronyme, de sexe, d'activité syndicale, de caractéristique génétique, de moeurs, d'opinion politique, d'origine, de niveau scolaire ou de diplômes.

Les collections, ressources et contenus disponibles dans ou par les bibliothèques reflètent la pluralité et la diversité de la société et doivent être exemptes de toutes formes de censure idéologique, politique, religieuse ou de pressions commerciales. La neutralité de l'internet est une condition de l'exercice de ce droit.

Les bibliothèques, dans leur organisation et dans leur règlement intérieur, ainsi que par leur coopération ou leur mise en réseau, sont l'expression de cette ouverture à tous les publics et à toutes les formes de savoirs et d'expressions culturelles. Elles ne sauraient par principe en privilégier ou en exclure.

2

Le droit à un accompagnement attentif et compétent, respectueux des attentes des citoyens

Dans un monde saturé d'informations, les bibliothèques contribuent par leur médiation et leur accompagnement à promouvoir des oeuvres, à mettre les contenus en perspectives, à évaluer les ressources et à fournir les clés de compréhension.

Le bibliothécaire, par ses qualifications et sa déontologie, est un intermédiaire de confiance entre les citoyens, leurs usages et les ressources disponibles.

La formation professionnelle et continue du bibliothécaire est indispensable pour assurer cet accompagnement et la diffusion d'une culture des communs et des droits d'usages élargis. Cette qualification de la fonction (occupée par des salariés, mais aussi parfois par des bénévoles) s'enrichit de la diversité des origines et des parcours des bibliothécaires ou du soutien d'autres métiers et profils au sein de l'institution, conformément aux valeurs de cette charte.

3

Le droit des personnes handicapées à l'égalité d'accès aux savoirs et à l'information

Les difficultés d'accès aux savoirs et à l'information sont un des obstacles rencontrés par les personnes handicapées pour participer pleinement et efficacement à tous les aspects de la société. Les bibliothèques doivent respecter les normes et les obligations d'accessibilité et mettre en place des services, des collections, des équipements et des installations qui répondent aux besoins d'information.

4

Le droit d'expérimenter et de se former tout au long de la vie

Les bibliothèques soutiennent les formations et les ateliers participatifs susceptibles de contribuer à l'accroissement des compétences des habitants en dehors des espaces formels d'apprentissage, dans une logique de renouvellement de l'éducation populaire à l'heure du numérique.

Le cas échéant, les bibliothèques participent à l'émergence de dispositifs d'enseignement collaboratifs ouverts et à distance.

5

Le droit d'être en capacité de participer à l'innovation sociale et aux débats citoyens

Les bibliothèques sont un espace public ouvert à l'expérimentation et à l'échange collaboratif des savoirs de tous types sur un territoire. Elles encouragent donc :

- la mise en réseau des actions susceptibles de faire fructifier l'innovation sociale et le débat citoyen ;
- l'émergence de nouvelles pratiques d'apprentissages permettant aux habitants d'être plus actifs et impliqués dans la vie de leur territoire ;
- la diffusion et la réutilisation de ses innovations en les documentant sous un format libre.

6

Le droit d'accéder à un internet public ouvert et fiable

Afin de garantir aux citoyens l'exercice de leurs droits fondamentaux à l'information, à la formation et à la culture, les bibliothèques leur donnent accès gratuitement à un internet sécurisé, fiable et continu, dans les meilleures conditions techniques possibles.

Les bibliothèques ne doivent pas mettre en place de restrictions ou de contraintes à l'accès Internet autres que ce que prévoit la loi, que ce soit en termes d'identification des usagers, de restrictions de la bande passante ou de filtrage des contenus. S'il existe des contraintes techniques, le citoyen doit en être explicitement informé afin qu'il puisse le cas échéant les contester auprès de l'autorité.

Lors de leur consultation d'Internet à la bibliothèque, les citoyens doivent avoir la garantie que leur droit à la vie privée est respecté et qu'aucune donnée personnelle les concernant n'est collectée, ni transmise à des tiers en dehors des cas explicitement prévus par la loi.

7

Le droit d'accéder, de réutiliser, de créer et de diffuser des communs du savoir

Nous parlons de communs de la connaissance dès lors qu'il existe une activité collective pour créer, maintenir et offrir en partage des savoirs. Les bibliothèques soutiennent et facilitent leur diffusion et leur production :

- en donnant un accès et une possibilité de réutilisation libre et gratuite du domaine public numérisé, en vertu de la réglementation en vigueur ou du versement volontaire de l'auteur à ce domaine public ;
- en valorisant l'accès libre aux travaux de recherche et aux oeuvres culturelles financées par des fonds publics lorsqu'ils sont disponibles en version numérique ;
- en valorisant auprès de leurs usagers les oeuvres placées sous licence libre ou de libre diffusion par leurs auteurs, sans discrimination par rapport à l'offre commerciale de contenus ;
- en plaçant leur propre production originale de contenus sous une licence libre ;
- en encourageant une politique active d'ouverture de leurs données publiques sous une licence ouverte compatible avec les principes de données ouvertes et comportant une clause de partage à l'identique ;
- en facilitant en leur sein l'expérimentation de production contributive de savoirs de tous types.

8

Le droit d'accéder à des ressources, y compris numériques, respectant la diversité des usages et favorisant l'appropriation de l'information et du savoir

Les bibliothèques doivent veiller à ce que leur offre de ressources, y compris numériques, ne s'oppose pas, par mesures contractuelles ou techniques, à la diversité des usages reconnus des médias traditionnels. À savoir l'exercice effectif :

- du droit de copie privée ;
- des usages relevant de l'exception pédagogique et de recherche ;
- des usages relevant de l'annotation et du partage de citation ;
- du choix de lire, écouter et visionner, quels que soient son environnement matériel et logiciel, ses modalités et lieux d'usages culturels.



**COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION
DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU
CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

1. Tarifs municipaux - Année 2015 – 2016 (17.08.2015)
2. Hôtel de ville – Création d'une régie de recettes temporaire pour la vente de programmes du F.I.G. 2015 sur les sites du Festival (22.09.2015)
3. Suppression de la régie de recettes SD-R08 – Ecole de musique Olivier Douchain (CEMOD) (22.09.2015)
4. Participation de la ville de Saint-Dié-des-Vosges aux centres de vacances et centres de loisirs – Année 2015-2016 (22/09/2015)
5. Ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Lorraine Champagne-Ardenne (23.09.2015)
6. Arrêté de consignation échéances d'emprunts Dexia Crédit Local n° MIN265458EUR/0283011 et MIN250002EUR/0263381 (25.09.2015)
7. Acceptation du don de Monsieur Sébastien FLORENT au profit du Musée Pierre Noël de Saint-Dié-des-Vosges – Additif à l'arrêté du 28 août 2015 (01.10.2015)
8. Marché de Noël 2015 – Tarifs des emplacements (05.10.2015)
9. Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 418 000 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le préfinancement des attributions du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) (07.10.2015)
10. Cimetières : tarif du columbarium Lamblé – Etat civil : tarif d'un second livret de famille – Additif à l'arrêté général des tarifs municipaux du 17 août 2015 (07.10.2015)